

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension

Le 22 août 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE243714001

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour le « Lot 4 - Travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour les bâtiments 710,711 et 712 du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte » - Dépense totale de 110 105 890,60 \$, taxes incluses (contrat: 104 315 252,95 \$ + contingences: 5 215 762,65 \$ + incidences: 574 875 \$) - Appel d'offres public DP22029-188994-C-2 (deux (2) soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE243714001

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour le « Lot 4 - Travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour les bâtiments 710,711 et 712 du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte » - Dépense totale de 110 105 890,60 \$, taxes incluses (contrat: 104 315 252,95 \$ + contingences: 5 215 762,65 \$ + incidences: 574 875 \$) - Appel d'offres public DP22029-188994-C-2 (deux (2) soumissionnaires)

À sa séance du 31 juillet 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 20 M\$;
- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 7 août 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, Direction des projets majeurs, Division construction ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Les responsables ont d'abord précisé que ce contrat, qui s'inscrit dans le vaste projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte, concerne les bâtiments de pompage (710), du refroidissement (712), des abris des groupes électrogènes incluant le bâtiment de commutation et de protection (711), lesquels ont été construits lors de phases précédentes. Le contrat comprend notamment la fourniture et l'installation des équipements de mécaniques, de la tuyauterie de procédé, des instruments et des

contrôleurs requis pour l'opération; la fourniture, l'installation et le raccordement électrique de tous les équipements de distribution moyenne tension et basse tension; ainsi que la fourniture, l'installation et le raccordement de tous les instruments et contrôleurs requis pour l'automatisation des systèmes.

Il faut savoir que le Service a fait paraître, il y a un an environ, un premier appel d'offres pour le lot 4, dont les résultats n'étaient pas satisfaisants. Avant de présenter les étapes et les résultats de l'appel d'offres, les invités ont tenu à souligner qu'un avis d'intérêt a été réalisé auprès des six preneurs du cahier des charges du précédent appel d'offres avant d'en publier un nouveau. Des questionnaires, des rencontres et des échanges ont été faits afin de connaître les principaux irritants et de modifier le contrat pour stimuler le marché et réduire les coûts de construction. Plusieurs ajustements ont été apportés pour diminuer les risques portés par les entrepreneurs, dont la durée de réalisation du contrat, qui est passée de deux à quatre ans, de même que l'introduction des jalons de paiement avant la livraison. En ce qui a trait à l'appel d'offres, celui-ci a été publié du 23 janvier au 20 juin 2024, soit pour une période de 149 jours. Parmi les 16 preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission, dont Pomerleau inc., qui a présenté la meilleure offre avec un écart de (-30,84 %) avec l'estimation et de 19,23 % avec le deuxième soumissionnaire. D'après l'analyse des soumissions, les différences en faveur de la Ville se situent principalement dans les deux items suivants du bordereau : Matériel et équipements, et Électricité. Dans les deux cas, l'écart serait attribuable, entre autres, à l'introduction de nouveaux jalons et à l'imprécision des prix obtenus par l'estimateur, qui ne reflétaient pas le prix réel du marché.

Pour conclure, les responsables ont recommandé d'octroyer le contrat à Pomerleau inc. Il est important de noter que ce lot est étroitement lié aux lots 5 et 6. Les travaux doivent donc commencer rapidement pour assurer une bonne coordination et éviter de compromettre l'avancement de ces lots et l'échéancier global du projet. De plus, il est nécessaire de poursuivre les travaux pour sécuriser ces bâtiments contre le feu, le vandalisme et le gel, sans quoi, des installations temporaires à fort prix devront être aménagées pour contrer le gel.

Durant la période d'échanges, les commissaires ont demandé des précisions sur l'avis d'intérêt réalisé auprès d'entrepreneurs et de sous-traitants, ainsi que des retombées de cette démarche sur les résultats du présent appel d'offres. Comme l'ont expliqué les responsables, il y a six points importants qui étaient communs à tous et sur lesquels le Service a travaillé avec la direction générale, le Contrôleur et le contentieux. Il s'agit de clauses notamment en lien avec les pénalités, les assurances, le délai de réalisation, les retenues, les jalons de paiement et les garanties. Les invités ont affirmé que les modifications ont eu une incidence non négligeable sur les prix soumis, car elles permettent de mieux balancer le risque entre la Ville et les entrepreneurs, qui ont souvent tendance à gonfler certains prix pour s'en protéger.

La Commission a aussi voulu savoir le degré de satisfaction du Service à l'endroit de l'estimateur. Les invités croient que la firme devrait travailler davantage avec les données du Bureau des Soumissions déposées du Québec (BSDQ), plutôt que de se baser sur l'historique des dernières années. Cela lui permettrait d'avoir des estimations plus réalistes et près du marché, qui évolue rapidement. Les commissaires ont fait la réflexion qu'il serait intéressant de connaître le prix réel qu'aurait dû être l'estimation et qu'il serait intéressant que cette information se trouve dans le sommaire décisionnel. Une autre modification a été demandée au sommaire décisionnel, soit d'y inclure un tableau synthèse dans lequel les résultats pour chacun des lots et des contrats seraient présentés. Cela permettrait entre autres de bien suivre l'évolution du projet, les dépenses et l'écart global.

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de plus de 20 M\$;
- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE243714001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.